

# BENEVOLAT

## Réductions d'impôts : (Dons aux oeuvres reconnues d'utilité publiques)

### Mode d'emploi des documents :

Tout au long de l'année civile, vous remplissez la feuille ci-dessous en écrivant les déplacements que vous avez effectués pour transporter plusieurs joueurs d'une équipe. (Vous l'imprimez ou vous récupérez un exemplaire à la salle des sports).

De janvier à mars (de l'année suivante), vous remettez cette feuille au trésorier du club.

Dès que la base de remboursement du km est fixée par les services des impôts (mois de mars), nous vous donnerons un document spécifique à conserver (5 ans) et à présenter au service des impôts si vous êtes contrôlé. Ce document vous donnera le montant à déclarer.

Vous complétez toutes les lignes (.....), vous datez et signez.

**Les distances kilométriques se calculent à partir de la salle de Moulin Neuf.**

### Texte de loi relatif aux réductions d'impôts :

Voir [http://www.associationmodeemploi.fr/uploads/Documents/WEB\\_CHEMIN\\_319\\_1133531595.pdf](http://www.associationmodeemploi.fr/uploads/Documents/WEB_CHEMIN_319_1133531595.pdf)

Pour ceux qui veulent connaître les détails ou lire l'extrait ci-dessous nous concernant.

2. Les frais doivent être dûment justifiés.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, les frais doivent correspondre à des dépenses réellement engagées dans le cadre d'une activité exercée en vue strictement de la réalisation de l'objet social de l'organisme et être dûment justifiées (billets de train, factures correspondant à l'achat de biens ou au paiement de prestation de services acquitté par le bénévole pour le compte de l'association, détail du nombre de kilomètres parcourus avec son véhicule personnel pour exercer son activité de bénévole, notes d'essence,...). Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

A titre de règle pratique, le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto, dont le bénévole est personnellement propriétaire, utilisés pour exercer l'activité de bénévole, peut être calculé en utilisant les tableaux d'évaluation forfaitaire des frais de carburant prévus à l'article 302 septies A ter A. 2 du code général des impôts, publiés chaque année par l'administration fiscale, sous réserve que la réalité, le nombre et l'importance de ces déplacements puissent être dûment justifiés.

3. Le contribuable doit renoncer expressément au remboursement des frais engagés dans le cadre de son activité bénévole. L'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration expresse de la part du bénévole. Cette renonciation peut prendre la forme d'une mention explicite rédigée par le bénévole sur la note de frais telle que : « Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ».

4. L'organisme doit conserver à l'appui de ses comptes la déclaration d'abandon ainsi que les pièces justificatives correspondant aux frais engagés par le bénévole.

Association sportive  
**MOULIN NEUF MONTPON BASKET**

Déclaration des déplacements effectués pour le compte de l'association pendant l'année 20

Nom, Prénom : .....  
Adresse : N° : ..... Rue : .....  
Code postal : ..... Commune : .....

**Déplacements effectués**

Date	Équipe déplacée Catégorie	Trajet Adversaire et lieu de la rencontre si différents	Km A/R

Rappel : vous ne pouvez inscrire un déplacement que si vous avez transporté trois joueurs de l'équipe au minimum.

**Kilométrage total = .....**

Je soussigné, ..... certifie  
sur l'honneur :

- l'exactitude des déplacements mentionnés
- renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don.

Date et signature du bénévole :

**Cadre réservé à l'association**  
Base de remboursement =  
0, .....euros / km  
**Coût total = ..... €**

**DISTANCES Aller-Retour au départ de MOULIN-NEUF** (viamichelin - plus court)**Distances aller-retour pour les clubs du département : DORDOGNE**

Auvézère	210	Lalinde	130	Neuvis	80	St Astier	93
Bassillac	145	Lanouaille	234	Nontron	220	St avit -St Nazaire	60
Belvès	210	Le Lardin	220	Notre-dame de Sanilhac	122	St Cyprien	226
Bergerac	96	Marsac	110	Périgueux	132	St Front de Pradoux	70
Boulazac	140	Monestier	88	Peyrignac	210	Sarlat	252
Chamiers	126	Montignac/vézère	218	Prigonrieux	82	Tocane St Apre	114
Eyzerac	216	Montpon	20	Razac/isle	102	Tourtoirac	180
Gardonne	76	Naussannes	146	Sanilhac	134	Valeuil	147
Issac	70					Villefranche du P	240

**Distances aller-retour pour les clubs du département : GIRONDE**

Artigues	114	Gradignan	150	Libourne	56	Talence	152
Bassens	122	Guitres	44	Moulon	78		
Blaye	146	La Brède	166	Pessac	162		
Bordeaux	140	La Teste	254	St André de Cubzac	92		
Cestas	166	Le Bouscat	142	St avit -St Nazaire	60		
Coutras	34	Le Taillan-Médoc	152	St Médard en Jalles	154		

**Distances aller-retour pour les clubs du département : LANDES**

Arboucave	372	Lacrabe	458	Préchaq les bains	482	St Sever	366
Barcelonne du gers	360	Losse	266	Poyartin (Elan Chalos..)	436	Souprosse	440
Cauna	360	Meilhan	430	Saubrigues	458	Tilh	474
Cauneille	470	Momuy	390	Saugnac et Cambran	462	Vieux Boucau	446
Dax	416	Monségur	412	Samadet	456	Yzosse	436
Hagetmau	414	Mont de Marsan	386	St Cricq chalosse	458	TURSAN à Aubagnan	376
Haut Mauco	408	Montaut	440	St Geours de Marenne	530		
Horsarrieu	440						

**Distances aller-retour pour les clubs du département : LOT ET GARONNE**

Agen	288	Lévignac	108	Ste Bazeille	152		
Beyssac	152	Port sainte-Marie	242				

**Distances aller-retour pour les clubs du département : PYRENEES ATLANTIQUE**

Anglet	516			Pau	492		
--------	-----	--	--	-----	-----	--	--

**Distances aller-retour pour les clubs du département : Corrèze**

Argentat	370	Juillac	274	Meymac	440	Tulle	334
Beaulieu sur dordogne	368	Laquenne	334	Meyssac (Dynamic ...)	328	Ussel	456
Brive	286	Lubersac	282	Seilhac	340	Uzerche	332
Egleton	400	Marcillac-la-croisille	400	St Pantaléon de Larche	266		

**Distances aller-retour pour les clubs du département : Haute-Vienne**

				Limoges (87)	342	Oradour sur glane	342
						Rilhac-Rancon	362

**Distances aller-retour pour les clubs du département : Creuse**

		Lavaufranche	604	La souterraine (23)	452		
--	--	--------------	-----	---------------------	-----	--	--